La notion de participation dans les travaux préparatoires au Schéma sur la liturgie du concile Vatican II

Ignacio Barreiro[1]

Dans le présent exposé, j'étudierai la notion de participation des laïcs telle qu'elle a été discutée au cours des travaux préparatoires au Schéma sur la liturgie du concile Vatican II. La réalité qui nous oblige aujourd'hui à nous concentrer sur cette question a été ainsi décrite par Klaus Gamber: "On mit de façon exagérée l'accent sur l'activité des participants, rejetant de la sorte au second plan l'élément cultuel"[2]. Le problème actuel tient en outre à la traduction de *participatio actuosa* par "participation active", ce qui fait plus penser, en réalité, à une activité externe[3]. Ainsi que l'a fait remarquer Dom Bernard Mc Elligott lorsque, dans la période qui a suivi le concile, on a traduit actuosa par "active", "il y a eu un malentendu sur l'intention de l'Eglise et, de façon générale, peut-être inconsciemment, on a donné à cette expression le sens d'une activité physique; alors que ce que l'Eglise demande véritablement, c'est une activité mentale pleine et sincère, manifestée extérieurement par le corps[4]."

Pour mieux comprendre les discussions de la Commission préparatoire centrale (CPC) du concile, il ne sera pas inutile de présenter le tableau d'ensemble dans lequel se pose la question qui nous occupe. Au cours de son histoire, l'Eglise s'est toujours préoccupée de la participation effective des fidèles à la liturgie sacrée. On retrouve ce souci dans la bulle *Transiturus* d'Urbain IV, du 11 août 1264[5]. Dans ce magnifique document, Urbain IV décrète la célébration de la fête du Corpus Christi dans toute l'Eglise. Saint Thomas d'Aquin enseigne clairement qu'une personne reçoit de sa participation à la liturgie des bénéfices spirituels "selon sa dévotion et sa ferveur"[6]. Dans son motu proprio *Tra le Sollecitudini* du 22 novembre 1903, saint Pie X enseigne que la participation active des fidèles à la liturgie est la première et indispensable source du véritable esprit

---

[1] Conférence prononcée au 4ème colloque du CIEL, Poissy 1998.

[2] K. GAMBER, *La Réforme liturgique en question*, Editions Sainte-Madeleine: Le Barroux, 1992, 13.

[3] A propos de ce grave problème de notre époque, on consultera avec utilité: J. RATZINGER, *La Célébration de la foi*, Téqui: Paris, 1985; A. NICHOLS, o. p.: *Looking at the Liturgy - A critical View of its Contemporary Form*, Ignatius Press: San Francisco, 1996, 65-69.

[4] B. MC ELLIGOTT, "Active Participation", in: C. FRANCIS et M. LYNCH (eds.), *A Voice for All Time - Essays on the Liturgy of the Catholic Church since the Second Vatican Council*, Ass. for Latin Liturgy: Bristol, 1994, 19.

[5] URBAIN IV, *Transiturus*, Mansi 28, 484-489. De l'avis de James-T. O' Connor, "on peut dire que ce document est le plus beau document sur l'Eucharistie jamais composé par un successeur de Pierre". J-T. O'CONNOR, *The Hidden Manna - A Theology of the Eucharist*, Ignatius Press: San Francisco, 1988, 192.

[6] S. T., III q. 79, a. 5.

chrétien[7]. Dans la constitution apostolique *Divini cultus*, Pie XI, souhaitant une participation plus active des fidèles au culte divin, a demandé que les parties du chant grégorien qui appartiennent au peuple soient chantées par le peuple[8].

A partir de la fin du siècle dernier, et dans bien des cas encore auparavant, certains progrès très notables avaient été faits pour intensifier la conscience liturgique des fidèles; de plus en plus nombreux étaient ceux qui pouvaient suivre la messe avec l'assistance de missels bilingues. Ainsi que l'a fait remarquer le P. Conlon: "Ce qui est indéniable dans cette forme de participation, c'est que, bien qu'elle ne fût pas toujours audible ou vocale, elle était priante[9]." Cet usage correspondait à l'élément le plus vital d'une participation des laïcs bien comprise au saint sacrifice de la messe, qui est la participation intérieure; en même temps, c'est là quelque chose que nous ne saurions affirmer de maintes formes plus audibles et visibles de la participation à notre époque.

Un élément fondamental permettant d'interpréter le Schéma sur la liturgie, et qui fut soumis à la considération de la CPC, fut l'encyclique *Mediator Dei* du pape Pie XII, datée du 20 novembre 1947. Le 3 avril 1962, dans son allocution aux membres de la CPC, le pape Jean XXIII souligna expressément l'importance de ce document[10]. Lorsqu'il présenta le Schéma sur la liturgie, le cardinal Larraona, président de la Commission liturgique préparatoire (CLP), exprima que cette encyclique constituait une véritable *summa theologica* en même temps qu'un compendium juridique et pastoral de toute la liturgie[11]. A propos de la véritable participation à la liturgie, cette encyclique souligne que "l'élément essentiel du culte doit être l'intérieur"[12]. Plus loin, le serviteur de Dieu ajoute: "Qu'il soit donc bien entendu de tous qu'on ne peut dignement honorer Dieu si l'âme ne tend pas à la perfection de la vie, et que pour faire parvenir à la sainteté, le culte rendu à

---

[7] PIE X, *Tra le Sollecitudine*, in: A. BUGNINI (éd.), *Documenta pontificia ad instaurationem liturgicam spectantia*, Rome 1953, 12-13.

[8] PIE XI, *Divini cultus*, in: BUGNINI, *Documenta pontificia*…, n° 9.

[9] A. F. CONLON, "The participation of the faithful in the post-conciliar liturgy - a critical perspective on contemporary practice", in: *Christus lumen gentium - Eucharistia et evangelizatio, XLV Conventus Eucharisticus Internationalis*, Sevilla 7-13 VI 1993, Pontificius Comitatus Curavit et Edidit, ex Aedibus Vaticanis, 1993, 563.

[10] *Acta et documenta concilio oecumenico Vaticano II apparando*, Series II, Volumen II, Pars III, typis Polyglottis Vaticanis, 1968, 23.

[11] *Acta et documenta*..., S. II, V. II, P. III, 50. Le cardinal Ferdinando Antonelli dit de *Mediator Dei* que c'est "la magna charta d'un sain mouvement liturgique", et il affirme que ce document sera le point de départ d'une véritable renaissance de la piété liturgique - N. GIAMPIETRO, o.f.m. Cap, *Il Car. Fernando Antonelli e gli sviluppi della riforma liturgica dal 1948 al 1970*, Pontificio Ateneo S. Anselmo: Rome, 1998, 32.

[12] PIE XII, *Mediator Dei*, § 24. Quant à la façon dont *Mediator Dei* a par la suite été prise en considération par la Constitution sur la sainte liturgie du concile Vatican II, on lira avec profit les considérations faites par W. Graf dans son article: "L'encyclique Mediator Dei et la doctrine eucharistique", in: *Vénération et administration de l'Eucharistie - Actes du second colloque d'études historiques, théologiques et canoniques sur le rite catholique romain*, Centre International d'Etudes Liturgiques: Paris, 1997, en particulier pp. 177-181; cf. également A. M. STICKLER, "Il ruolo del Celebrante nella Mediator Dei", in: *Una Voce*, Gennaio-Marzo 1998, pp. 2-5.

Dieu par l'Eglise en union avec son chef divin possède la plus grande efficacité[13]." Quant à la participation des fidèles au sacrifice eucharistique, le pape dit qu'ils doivent la considérer "comme un devoir principal et un honneur suprême"; puis il ajoute: "mais avec une attention et une ferveur qui les unissent étroitement au Souverain Prêtre, selon la parole de l'Apôtre: "Ayez en vous les sentiments qui étaient dans le Christ-Jésus"[14], offrant avec lui et par lui, se sanctifiant en lui[15]." Pour ce qui est de l'utilisation du latin, le vénérable pontife enseigne que "l'emploi de la langue latine, en usage dans une grande partie de l'Eglise, est un signe d'unité manifeste et éclatant, et une protection efficace contre toute corruption de la doctrine originale[16]." Dom Cipriano Vagaggini, o.s.b., l'un des membres les plus influents de la CLP, a reconnu l'importance des enseignements de cette encyclique pour ce qui concerne la participation les laïcs à la liturgie[17].

L'un des antécédents importants du processus préparatoire au Schéma sur la liturgie a été aussi les travaux de la Commission pontificale pour la réforme liturgique. A l'origine, elle était présidée par le cardinal Clemente Micara, préfet de la Sacrée congrégation des rites, jusqu'en 1954, où il fut remplacé à la présidence par le cardinal Gaetano Cicognani, nouveau préfet de la SCR[18]. Cette commission a tenu des réunions de juin 1948 à juillet 1960. Un élément fondamental sur lequel se sont fondés ses travaux fut le *Memorandum on the Liturgical Reform*, rédigé par les PP. Löw et Antonelli. La récente publication des minutes de cette commission nous permet de mieux étudier le processus préparatoire au Schéma sur la liturgie. Elle avait pour mandat d'étudier une réforme générale de la liturgie parce que, de l'avis de ses membres, cette dernière est un tout organique qui n'admet pas de réforme partielle[19]. Dans l'examen détaillé qu'elle fit de la réforme des rites de la semaine sainte, la commission souligna la nécessité d'une participation plus active des fidèles. Dans cette optique, il fut décidé que le renouvellement des promesses du baptême, pendant la vigile pascale, pourrait être faite en langue vernaculaire, mais, lors de la session du 13

---

[13] PIE XII, *Mediator Dei*, § 26.

[14] Ph 2, 5.

[15] PIE XII, *Mediator Dei*,, § 80 [p. 54].

[16] PIE XII, *Mediator Dei*,, § 60 [p. 43]

[17] C. VAGAGGINI, *El Sentido Teológico de la Liturgia - Ensayo de Liturgia Teologica*, B.A.C.: Madrid, 1965, 788-789

[18] Les membres de cette commission étaient: Mgr Alfonso Carinci, secrétaire de la SCR; le R. P. Ferdinando Antonelli, o.f.m. Cap, rapporteur général de la section historique de la SCR; le R. P. Josef Löw, CSSR, vice-rapporteur général de la section historique de la SCR; le R. P. Agostino Bea, recteur de l'Institut biblique pontifical; le P. Anselmo Albareda, o.s.b., préfet de la bibliothèque apostolique, et le P. Annibale Bugnini, directeur des *Ephemerides liturgicae*, qui était secrétaire de la commission. Par la suite sont venus s'ajouter, à titre de consultants: le P. Joseph Jungmann, Dom Capelle et Mgr Mario Righetti. En 1952, Mgr Enrico Dante fut nommé à son tour membre de la commission par décision du pape. Cf. GIAMPIETRO, *Il Card Ferdinando Antonelli…*, 279. Cf. aussi A. BUGNINI, *The Reform of the Liturgy 1948-1975*, The Liturgical Press: Collegeville (Minnesota), 1990, 7-10.

[19] En annexe à son ouvrage, Giampietro publie les minutes de cette commission. Cf. GIAMPIETRO, *Il Card Ferdinando Antonelli…*, 278.

novembre 1951, la commission rejeta la proposition que certaines des leçons de cette vigile fussent lues en langue vernaculaire. Au cours des discussions qui aboutirent à cette décision de rejet, le P. Albareda, après avoir vigoureusement défendu la valeur morale qu'a le latin en tant que langue unique du culte officiel de l'Eglise, se prononça contre la faculté d'utiliser la langue vernaculaire pour lire les leçons prophétiques de la vigile pascale, parce que cela constituerait un sérieux précédent pour renoncer à utiliser le latin au cours d'un rite aussi solennel[20]. Ce qui incitait le P. Albareda à adopter cette position, c'était que la permission d'utiliser, à certains moments, la langue vernaculaire pendant cette vigile contribuerait à l'abandon du latin dans le culte officiel de l'Eglise. Par la suite, en février 1959, à la demande de l'épiscopat allemand, la commission inversa sa position et admit que le récit de la Passion et les quatre lectures de la vigile pascale fussent lues en langue vernaculaire[21].

Dans son encyclique *Musicae sacra disciplina* du 25 décembre 1955, le pape Pie XII, pour souligner le caractère universel de la liturgie romaine et la possibilité que, partout dans le monde, les catholiques ont d'éprouver le sentiment réconfortant de l'unité de l'Eglise, a insisté pour que le chant grégorien fût toujours mis en relation avec les paroles latines de la liturgie[22]. En même temps, le pape autorisait que, lors des messes non solennelles, des hymnes fussent chantées en langue vernaculaire pour permettre aux fidèles de participer au saint sacrifice en accompagnant de l'esprit et de la voix l'action sacrée, unissant leur dévotion aux prières du prêtre, étant manifestement entendu que ces hymnes seraient convenablement adaptées aux différentes parties du sacrifice[23]. Dans son discours du 22 septembre 1956 aux participants au premier Congrès international de liturgie pastorale, Pie XII souligna que, si l'Eglise se souciait sérieusement de la participation active et consciente des fidèles aux actions liturgiques, cela ne devait pas mener à l'abandon du latin[24].

A la veille du concile, deux autres documents doivent encore être mentionnés: la lettre pontificale *Jucunda laudatio* de Jean XXIII, datée du 7 décembre 1961, adressée à Mgr H. Anglés, président de l'Institut pontifical de musique sacrée, à l'occasion du cinquantième anniversaire de cet institut, et dans laquelle le pape fait l'éloge des efforts accomplis par celui-ci pour cultiver et

---

[20] GIAMPIETRO, *Il Card Ferdinando Antonelli…,* 299.

[21] GIAMPIETRO, *Il Card Ferdinando Antonelli…,* 379.

[22] PIE XII, *Musicae sacra disciplina*, n. 1192.

[23] PIE XII, *Musicae sacra disciplina*, n. 1201.

[24] "Il serait néanmoins superflu de rappeler encore une fois que l'Eglise a de graves motifs de maintenir fermement, dans le rite latin, l'obligation inconditionnée pour le prêtre célébrant d'employer la langue latine et, de même, quand le chant grégorien accompagne le saint sacrifice, que cela se fasse dans la langue de l'Eglise.", in: AAS 48, 1956, 725; cf. aussi: HERING, *Pio XII e la Liturgia*, 6; VAGAGGINI, *El Sentido Teológico de la Liturgia*, 791.

défendre le latin dans la liturgie[25]; et la constitution apostolique *Veterum sapientia*, signée par Jean XXIII le 22 février 1962, consacrée à l'étude du latin. Dans ce document, la langue latine est présentée comme le véhicule universel et immuable que possède l'Eglise pour communiquer ses enseignements, et le pape réaffirme la nécessité de la préserver dans les rites sacrés[26]. Ces deux documents doivent être considérés à la lumière des pressions qui se faisaient de plus en plus fortes, depuis le début des années 50 en faveur de l'utilisation de la langue vernaculaire dans la liturgie, dans la mesure en particulier où ils allaient à contre-courant des initiatives présentées à la CLP.

La CLP, qui était présidée par le cardinal Gaetano Cicognani et dont le secrétaire était Annibale Bugnini, était largement dominée par des membres du mouvement liturgique[27]. A la mort du cardinal Cicognani, sa fonction fut reprise par le cardinal Arcadio Larraona. Les travaux de la commission furent partagés entre treize sous-commissions. Dans le cadre de la présente étude, celles qui nous intéressent le plus sont la Sous-commission sur la participation des fidèles à la divine liturgie, la Sous-commission sur l'utilisation du latin et la Sous-commission sur la musique sacrée. Dans la première, la principale pierre d'achoppement fut de savoir si la participation devait être fondée sur le sacerdoce commun des fidèles ou sur la nature ecclésiale de la liturgie[28]. Les travaux de la deuxième sous-commission furent difficiles en raison des controverses provoquées par les propositions visant à accroître l'utilisation de la langue vernaculaire dans la liturgie. En fin de compte, la proposition qui fut incluse dans le schéma présenté à la CPC établissait le principe général selon lequel "l'utilisation du latin dans la liturgie occidentale doit absolument être maintenue." Mais, en même temps, ce principe était sérieusement battu en brèche dans la mesure où il était ajouté que l'utilisation de la langue vernaculaire était souvent très utile pour le peuple, et où la possibilité était donnée aux conférences épiscopales d'introduire la langue vernaculaire avec la permission du Saint-Siège[29].

Même si, en matière de participation des laïcs à la liturgie et d'utilisation des langues liturgiques, les Eglises orientales ont des traditions et coutumes différentes, il n'est pas sans intérêt d'étudier les discussions qui ont eu lieu à la CPC à propos de l'utilisation des langues vernaculaires

---

[25] "Dans la liturgie solennelle, aussi bien dans les plus illustres basiliques que dans les plus humbles églises de campagne, le latin devra toujours garder son sceptre royal et sa noble souveraineté." AAS 53, 196, 812.

[26] AAS 54, 1962, 129-135. Cf. R. AMERIO, *Iota Unum - A Study of Changes in the Catholic Church in the XXth Century*, Sarto House: Kansas, 1996, 55-60.

[27] Parmi les membres de cette commission, on mentionnera en particulier: C. Vagaggini, B. Capelle, B. Botte, A. Chavasse, P. Journel, G. Martimort et J. Jungmann, et P.-M. Gy; cf. J. A. KOMONCHAK, "The Struggle for the Council During the Preparation for Vatican II (1960-1962)", in: G. ALBERIGO (ed.), *History of Vatican II, vol. I: Announcing and Preparing Vatican Council II - Toward a New Era in Catholicism*, Orbis: Maryknoll 1995, 206-207; cf. aussi BUGNINI, *The Reform of the Liturgy*…, 14-16.

[28] KOMONCHAK, "The Struggle for the Council…", 207.

[29] *Acta et documenta*..., 38.

dans la célébration de leurs liturgies. De façon générale, il était considéré, à l'époque, que les pratiques linguistiques des Eglises orientales pouvaient avoir une forte incidence sur les discussions en cours à propos de l'introduction des langues vernaculaires dans la liturgie latine[30]. Le cardinal Ernesto Ruffini fit remarquer que cette question devait faire l'objet d'un examen soigneux, non seulement parce qu'elle touchait à la participation du peuple mais aussi, principalement, parce qu'il s'agissait de préserver l'intégrité de la foi. Il souligna aussi que la multiplication des langues liturgiques provoquerait des divisions et la poussée du nationalisme[31]. Le cardinal Jullien recommanda instamment d'être prudent en la matière, en raison de l'impact probable que cette disposition pour les Eglises orientales aurait sur la question de l'utilisation du latin dans l'Eglise latine. "Sinon, fit-il remarquer, les Latins risquent de dire: "Si c'est oui pour ceux-ci et ceux-là, pourquoi pas pour nous aussi?[32]" Le P. Michael Browne, Maître général des dominicains, craignait que si, dans le Schéma sur les Eglises orientales, on faisait l'éloge des différences existant au sein de l'Eglise orientale, cela n'incitât certains à faire également la louange des différences dans l'Eglise latine[33]; ce qui était une façon de faire allusion à la proposition visant à introduire différentes langues vernaculaires dans l'Eglise latine. Le cardinal Paolo Marrella appuya la position du cardinal Ruffini et souligna qu'il ne voyait aucunement l'utilité de traduire en langue vernaculaire les livres liturgiques de l'Eglise latine[34]. Plusieurs autres membres de cette commission, tels que les cardinaux Siri, Godfrey, Richaud et Roberti, et Mgrs Lefebvre, Bazin et Ngô-Dinh-Thûc ainsi que le R.P. Gut, abondèrent dans le sens de Mgr Jullien. Il faut enfin noter que, à l'encontre de ceux qui considèrent que, dans les Eglises orientales il ne faudrait pas mélanger les langues[35], Sa Béatitude Paul II Chiekho, Patriarche babylonien de Bagdad, souligna que les parties essentielles de la messe, telles que les paroles de consécration dans le saint sacrifice de la messe, devraient être prononcées dans la langue liturgique. Cela devrait également être le cas des prières récitées à voix basse par le célébrant[36].

Lorsqu'il présenta les critères directeurs utilisés par la CLP dans ses travaux, le cardinal

---

[30] En décembre 1959, les évêques des Etats-Unis furent informés par le délégué apostolique, agissant sur instructions du Saint-Siège, que les prêtres de rite oriental de leurs diocèses devaient cesser complètement d'utiliser l'anglais dans la liturgie. Le délégué en présenta la raison suivante: "Mais il doivent éviter de provoquer la confusion en introduisant la langue vernaculaire dans la messe car, cela faisant, ils offrent à ceux qui prônent l'abandon du latin dans la liturgie sacrée une occasion de citer en exemple et en précédent ce que les prêtres orientaux font chez eux." - cité dans KOMONCHAK, "The Struggle for the Council…", 216.

[31] *Acta et documenta...,* S. II, V. II, P. II, 251.

[32] *Acta et documenta...,* 251.

[33] *Acta et documenta...,* 251.

[34] *Acta et documenta...,* S. II, V. II, P. II, 255.

[35] KOMONCHAK, "The Struggle for the Council…", 216-217.

[36] *Acta et documenta...,* S. II, V. II, P. II, 257.

Larraona indiqua que les membres du clergé devraient être imprégnés d'un esprit liturgique toujours plus fort de façon à pouvoir transmettre cet esprit et cette connaissance aux fidèles. Ceux-ci devraient participer plus à la liturgie, en fonction de deux principes: premièrement, préserver la nature hiérarchique de la liturgie, ainsi que l'enseignait *Mediator Dei*; et, deuxièmement, montrer le caractère pastoral de la liturgie de façon à ce que s'intensifie la participation du peuple de Dieu à la source vivante de l'esprit chrétien et que s'accroisse sa piété[37]. En expliquant le Schéma qu'il présentait, le cardinal insista sur les dispositions intérieures que devraient avoir les fidèles pour pouvoir bénéficier des sources de grâce ouvertes par la liturgie. Dans les célébrations de l'année liturgique, les fidèles doivent correspondre intérieurement à ce qu'ils font extérieurement, car c'est la seule façon pour eux d'en recevoir pleinement les fruits[38]. Il fit remarquer que l'un des principaux objectifs du Schéma était d'accroître la participation active et consciente des fidèles aux rites sacrés. Pour cette raison, l'un des principaux devoirs des pasteurs était de rendre la liturgie aussi compréhensible que possible pour les fidèles et, en conséquence, il convenait d'éviter, dans la liturgie, tout ce qui peut être obscur pour eux[39]. Compte tenu de la nature communautaire et hiérarchique de la liturgie, il importait de mettre en lumière la participation dynamique à la liturgie que tous devraient avoir pour éviter que quiconque soit un spectateur muet et inerte, et afin que tous entrent activement dans l'action sacrée, avec l'esprit, le cœur et le corps.

L'effort d'inculturation de la liturgie est très étroitement lié au souci de la participation des fidèles; aussi le cardinal fit-il remarquer que le Schéma essayait d'introduire dans la liturgie tout ce qui est noble et digne de valeur dans une culture particulière, sans pour autant que cela soit nécessairement lié aux superstitions et sans vouloir encourager des erreurs. Ces adaptations ne devraient être introduites qu'avec la permission expresse du Saint-Siège[40]. Ainsi que nous l'avons vu précédemment, le texte relatif à l'utilisation du latin comportait des restrictions, mais on notera que, en commentant ce texte du Schéma, le cardinal Larraona souligna que les enseignements de Veterum sapientia devaient être confirmés et sanctionnés, et en particulier l'injonction du pape contre ceux qui s'en prenaient à l'usage du latin[41]. En présentant le chapitre II du Schéma relatif au très saint mystère de l'Eucharistie, le cardinal Larraona déclara que le désir de l'Eglise était que les fidèles comprissent mieux le saint sacrifice de la messe et qu'ils participassent à la liturgie d'une manière plus active et consciente. Il fit remarquer que des études et congrès liturgiques récents avaient bien montré le caractère communautaire de la messe. Dans la célébration de l'Eucharistie,

---

[37] *Acta et documenta...,* S. II, V. II, P. II, 49.

[38] *Acta et documenta...,* 51.

[39] *Acta et documenta...*, S. II, V. II, P. II, 52.

[40] *Acta et documenta...,* 53.

[41] *Acta et documenta...,*, S. II, V. II, P. II, 63.

toute la famille de Dieu est appelée à se regrouper autour de l'autel[42]. Dans les explications qu'il donna de l'inclusion de la "prière communautaire", ou "prière des fidèles", il fit remarquer que cette prière renforcerait l'esprit de participation communautaire chez tous ceux qui assisteraient à la messe. Il proposa que la langue vernaculaire fût employée pour la "prière communautaire", les leçons et les hymnes. En présentant le chapitre III du Schéma sur les autres sacrements et les sacramentaux, le cardinal Larraona précisa que l'objectif des modifications proposées était véritablement pastoral, qu'elles visaient à une participation plus consciente et active des fidèles[43].

Dans plusieurs de ses interventions, le cardinal Francis Spellman souligna la nécessité, pour les fidèles, d'une vie liturgique plus intense et plus fructueuse. Cependant, il demanda avec insistance que cette question fît l'objet d'un examen soigneux: les efforts visant à atteindre cet objectif devaient s'accompagner de beaucoup de circonspection et de prudence[44]. Il affirma que les fidèles ne devaient pas être de simples spectateurs mais participer au sacrifice de la messe avec une bonne compréhension et d'une manière consciente et active[45]. Il souligna que la participation fondamentale des fidèles à la liturgie devait être intérieure. Le cardinal Spellman craignait que le niveau de la participation intérieure, "en esprit et en vérité", ne fût peut-être souvent bien éloigné de ce que pouvait exprimer le comportement extérieur[46]. La participation intérieure, expliqua-t-il, devrait être encouragée par "une formation liturgique appropriée du clergé et des fidèles [qui] mènerait à une participation plus intense et profonde; sinon, la liturgie risquerait de perdre jusqu'à son caractère plus mystique et mystérieux[47]." Il craignait aussi que les expériences en matière de liturgie ne provoquassent, chez les fidèles, un choc et une confusion aux conséquences néfastes. Il souligna à quel point de telles expériences, plutôt que d'aider les fidèles à mieux participer, pouvaient provoquer un scandale chez les simples fidèles lorsqu'ils verraient la transformation des rites de l'Eglise. Appuyant ses remarques sur son expérience d'aumônier militaire, il fit remarquer que les militaires américains à l'étranger admiraient l'unité du rite et de la langue de l'Eglise et en tiraient toujours grand avantage[48]. Il demanda que le latin fût conservé dans la messe, citant à ce propos plusieurs passages importants de la constitution apostolique *Veterum sapientia* publiée par Jean XXIII peu auparavant[49]. Le cardinal Spellman s'en prit à ceux qui voulaient réduire les

---

[42] *Acta et documenta...,* 111.

[43] *Acta et documenta...,* 286

[44] *Acta et documenta..*, S. II, V. II, P. II, 65, 116, 294.

[45] *Acta et documenta...,* 116.

[46] *Acta et documenta...,* S. II, V. II, P. II, 65.

[47] *Acta et documenta...,* 66.

[48] *Acta et documenta..*, S. II, V. II, P. II, 67.

[49] *Acta et documenta...,* 67.

manifestations de respect dans la messe – signes de croix, baisements de l'autel, génuflexions et inclinaisons –, se demandant si ces innovations seraient à l'avantage des fidèles. Il craignait que la simplification de la formule utilisée pour la distribution de la sainte Eucharistie n'eût pour effet de réduire le respect qui lui est dû[50]. Spellman fit également remarquer que l'on ne pouvait contester le principe d'une augmentation des lectures bibliques pendant la messe; il craignait cependant que cela ne réduisît le temps consacré à l'homélie et ne prolongeât la messe, ce qui rendrait plus difficile d'y assister et irait ainsi à l'encontre de la participation quotidienne de ceux qui travaillent[51].

Le cardinal Giuseppe Siri souligna qu'il ne faudrait rien changer à la liturgie sinon avec beaucoup de prudence et pour des raisons évidentes, et il craignait que, si des changements étaient apportés à la liturgie que les fidèles ne pouvaient pas comprendre, cela n'eût des conséquences néfastes[52].

Dans ses commentaires sur le premier chapitre du Schéma, le cardinal Ernesto Ruffini souligna qu'on laissait une trop grande liberté aux conférences épiscopales à propos de l'inculturation, de la langue liturgique et de la prière universelle. A son avis, cette liberté pouvait entraîner de sérieuses confusions et de graves discriminations qui choqueraient les fidèles[53]. Pour ce qui est des propositions faites dans le Schéma à propos du très saint mystère de l'Eucharistie, il s'opposa fermement aux propositions portant sur la réduction des prières au bas de l'autel, la réception de l'Eucharistie sous les deux espèces et la concélébration, soulignant que toutes ces propositions allaient scandaliser les fidèles[54]. Le cardinal G.T. Heard exprima des préoccupations identiques[55].

Le cardinal Paul Léger manifesta le désir que fût renforcée la participation intérieure des fidèles, et proposa un amendement qui, dans le Schéma, devait souligner l'importance de ce concept. Pour ce qui est du langage liturgique, il se félicita de l'introduction de la langue vernaculaire et proposa que la norme contenue dans le Schéma à propos de l'usage du latin fût assouplie[56]. Il demanda instamment que les parties de la messe destinées à l'instruction des fidèles ainsi que les prières qui appartiennent à ces derniers fussent toutes en langue vernaculaire[57].

Le cardinal Julius Döpfner se prononça en faveur de l'utilisation des langues vernaculaires

---

[50] *Acta et documenta*..., S. II, V. II, P. II, 117.

[51] *Acta et documenta*..., 117.

[52] *Acta et documenta*..., S. II, V. II, P. II, 69-70.

[53] *Acta et documenta*..., S. II, V. II, P. II, 68.

[54] *Acta et documenta*..., 119.

[55] *Acta et documenta*..., 140.

[56] *Acta et documenta*..., 70-71.

[57] *Acta et documenta*..., 131-132.

dans certaines limites bien déterminées, afin de favoriser une participation plus fructueuse des fidèles à la liturgie. En même temps, il soutint la nécessité de conserver le latin, compte tenu des traditions multiséculaires de l'Eglise occidentale. Aussi proposa-t-il que, comme principe de base, le latin fût conservé comme langue liturgique fondamentale et que la langue vernaculaire fût utilisée lorsque l'exigeraient le salut des âmes et la participation active des fidèles. Il limiterait l'utilisation de la langue vernaculaire aux lectures de l'Ecriture, aux prières faites par les fidèles et aux hymnes. Il fit remarquer qu'il était possible de préserver l'unité de l'Eglise latine grâce à une participation vitale et active des fidèles[58]. Pour ce qui est des modifications des rites de la messe, leur objectif devait être, à son avis, d'améliorer la compréhension de la liturgie et de rendre la participation plus active. Il fit également remarquer que la réception de l'Eucharistie sous les deux espèces par les laïcs intensifierait leur participation active à la liturgie en même temps que s'accroîtrait leur dévotion au Précieux Sang, mais il demanda instamment que, dans cette initiative, on fît preuve de prudence[59].

Le cardinal Bernard Alfrink fit l'éloge du projet soumis par la CLP à propos de l'utilisation de la langue vernaculaire dans la liturgie. Pour lui, il était nécessaire de l'introduire, en particulier pour les leçons, les monitions et quelques prières et hymnes. Il prit également la défense des évêques qui voulaient introduire la langue vernaculaire dans la liturgie, manifestant clairement son opposition à *Veterum sapientia*[60].

Le cardinal Alfredo Ottaviani prit nettement position, et vota contre le chapitre II du Schéma sur le très saint mystère de l'Eucharistie. Il fit remarquer que ces propositions avaient un caractère révolutionnaire qui choquerait les fidèles. Le cardinal souligna que la liturgie s'adresse au peuple et non aux érudits. Pour ce qui est de la langue vernaculaire, il pouvait admettre qu'elle fût introduite dans les parties pédagogiques de la messe, mais il demanda que le latin fût utilisé depuis l'offertoire jusqu'à la communion[61]. Ces opinions reçurent le soutien des cardinaux Micara[62], Spellman[63],

---

[58] *Acta et documenta*.., S. II, V. II, P. II, 72-74 et 123-124.

[59] *Acta et documenta...,* 123-124.

[60] *Acta et documenta...,* 75-76.

[61] *Acta et documenta*.., S. II, V. II, P. II, 125.

[62] *Acta et documenta...,* 129.

[63] *Acta et documenta...,* 133.

Copello[64], Ruffini[65] et Heard[66], et de Mgrs Antezana y Rojas[67], Beras[68], Lefebvre[69] et Rakotomalala[70].

Le cardinal Achille Lienart se fit l'avocat des modifications, arguant qu'elles étaient proposées par des évêques qui les préconisaient non pour l'amour du changement mais pour le bien-être spirituel de leurs troupeaux. Il souligna qu'il ne suffisait pas de dire: "Eduquez bien vos fidèles et ils ne manqueront pas d'aimer la liturgie." Selon lui, l'expérience montrait que plus les fidèles étaient instruits en matière de liturgie, et plus ils aspiraient à participer activement aux cérémonies liturgiques. A son avis, les évêques qui s'étaient occupés de renouveler le sens liturgique dans leurs diocèses pouvaient témoigner d'une intensification de la vie théologique chez les fidèles, ainsi que d'un accroissement de l'esprit communautaire et du zèle pour l'apostolat[71].

Le cardinal Carlo Confalonieri, après avoir souligné que le principe directeur devait être le bien pastoral des fidèles, fit remarquer qu'il faudrait amener le peuple à redécouvrir la liturgie. Dans ce sens, d'une part, il faudrait conserver autant que possible l'usage du latin mais aussi, d'autre part, que le peuple prie en sachant ce qu'il prie et qu'il soit ainsi capable de participer aux actions sacrées[72].

L'archevêque F. Seper soutint le principe selon lequel le latin devrait être conservé comme la langue liturgique de l'Eglise occidentale. A ce propos, il fit remarquer que c'est l'un des signes de l'unité de la foi. Il mentionna également les problèmes que posait l'évolution constante des langues modernes. En même temps, il se déclara favorable à l'utilisation des langues vernaculaires pour les lectures scripturaires, la collecte, l'oraison après la communion et les hymnes que pourraient chanter les fidèles[73].

Dans sa brève intervention, le cardinal Pizzardo déclara que la possibilité d'utiliser la langue vernaculaire dans la liturgie ne devrait être ni étendue, ni indéterminée, et qu'elle ne devrait pas entrer en collision avec le principe selon lequel le latin devait entièrement être maintenu en tant que langue liturgique de l'Eglise occidentale. Il admit cependant que des exceptions à ce principe

---

[64] *Acta et documenta...,* 132.

[65] *Acta et documenta...,* 133.

[66] *Acta et documenta...,* 140.

[67] *Acta et documenta...,* 141.

[68] *Acta et documenta...,* 141.

[69] *Acta et documenta...,* 142.

[70] *Acta et documenta...,* 143.

[71] *Acta et documenta...,* S. II, V. II, P. II, 293.

[72] *Acta et documenta...,* 137

[73] *Acta et documenta...,* 178-79.

pussent être accordées par le Saint-Siège[74]. Le cardinal McGuigan souligna qu'il était important de conserver le latin et, à cet égard, il manifesta son opposition à l'octroi de facultés aux conférences épiscopales, afin d'éviter toute confusion[75]. Le cardinal William Godfrey s'associa aux remarques faites par les cardinaux Spellman, Ruffini et Ottaviani à propos du premier chapitre du Schéma. Il se prononça fermement en faveur du maintien du latin dans la liturgie et condamna ceux qui voulaient supprimer le latin de la liturgie occidentale[76]. Le cardinal J. D'Alton souligna l'importance du principe selon lequel "l'unité visible de l'Eglise catholique se manifeste principalement dans l'uniformité visible de son culte"[77]. Pour lui, il y a deux valeurs qu'il faut soigneusement conserver: la richesse de la culture locale et l'unité visible de l'Eglise universelle. En conséquence, il devrait appartenir au seul Saint-Siège de procéder à des adaptations des rites du saint sacrifice de la messe et d'autres actes de culte. Il proposa en outre que le concile interdise solennellement l'utilisation de la langue vernaculaire dans l'offertoire, la préface et le canon de la messe et dans la formule des sacrements[78]. Le cardinal Fernando Quiroga y Palacios souligna la nécessité de maintenir l'usage du latin. Il fit remarquer que, au cas où l'utilisation de la langue vernaculaire apparaîtrait nécessaire dans l'un ou l'autre diocèse, cela devrait toujours se faire avec l'intervention du Saint-Siège afin de préserver l'unité de l'Eglise[79].

Le cardinal Giovanni Battista Montini se fit un ardent avocat de l'utilisation de la langue vernaculaire et fit insérer, dans les Acta, une étude appuyant cette position. Dans ce document, il soulignait l'urgence pastorale de cette utilisation, afin que les fidèles pussent dûment participer et être instruits pendant les cérémonies. Le cardinal Montini déclara qu'une langue n'appartient pas à l'essence de la religion, mais il fit en même temps remarquer qu'une langue unique est un signe d'unité et un instrument efficace pour présenter la vérité de façon précise. Il proposait donc que l'introït, la collecte, l'épître, l'évangile, le *Credo*, l'antienne de l'offertoire et le Notre-Père fussent dits en langue vernaculaire. En même temps, il acceptait que l'emploi du latin fût maintenu depuis la préface jusqu'à la communion incluse. Il proposa aussi que la langue vernaculaire fût employée pour les sacrements et les sacramentaux[80].

Le cardinal Franziscus König fit remarquer que le Schéma développait ce qui se trouvait en

---

[74] *Acta et documenta...,* 80.

[75] *Acta et documenta...,* 116.

[76] *Acta et documenta...,* S. II, V. II, P. II, 91.

[77] *Acta et documenta...,* 82.

[78] *Acta et documenta...,* S. II, V. II, P. II, 133.

[79] *Acta et documenta...,* 83.

[80] *Acta et documenta...,* S. II, V. II, P. II, 84-86. Le document soumis par le cardinal Montini mériterait une étude approfondie car, à bien des égards, il donne une anticipation des déclarations qu'il fera plus tard lorsqu'il aura été élu pape. Malheureusement, cette analyse dépasse les limites du présent exposé.

essence dans l'encyclique *Mediator Dei*. Il expliqua comment ce Schéma visait à accroître la participation effective, à réduire l'ignorance, à préserver la pureté de la foi et à maintenir l'unité de l'Eglise latine sans affecter le principe du maintien du latin[81].

Plusieurs membres de la commission qui étaient en faveur de l'utilisation des langues vernaculaires dans la liturgie soulignèrent la valeur qu'aurait cette modification dans les pays de mission. Mais, à ce propos, il convient de mentionner l'intervention de l'archevêque T. B. Cooray, de Colombo: celui-ci évoqua en effet la difficulté qui se présentait dans les pays de mission dans lesquels sont parlées de multiples langues, ce qui pose le problème du choix d'une langue unique à l'exclusion des autres langues utilisées dans la même région. Il fit également remarquer que, dans certaines langues, il est difficile de trouver des expressions appropriées pour l'administration des sacrements et sacramentaux. Pour lui, de nombreuses difficultés pourraient être évitées si les ministres sacrés avaient la possibilité d'expliquer les cérémonies en langue vernaculaire. Pour ce qui est des parties sacrificielles de la messe, il insista pour que seul le latin fût utilisé[82]. A propos de l'inculturation, Mgr Ngô-Dinh-Thûc, archevêque de Saigon, critiqua la présomption des prétendus experts prêts à affirmer qu'une certaine architecture et une certaine musique favoriseraient les conversions. Il fit remarquer que la limitation à une musique et une architecture uniques était spécifique du culte des idoles.

Conclusions

1. Participation consciente

Certains ont donné une image caricaturale de la liturgie telle qu'elle était célébrée avant le concile Vatican II, disant par exemple qu'il s'agissait de "célébrations pour de vastes congrégations passives auxquelles les fidèles 'assistaient' essentiellement en tant que spectateurs[83]." En réalité, comme nous l'avons vu, l'Eglise n'a jamais admis un tel état de choses; elle s'est toujours efforcée de faire participer les fidèles au saint sacrifice de la messe avec piété et dévotion, en élevant leurs esprits et leurs cœurs en adoration devant la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie. La plupart des intervenants à la CPC ont affirmé l'importance fondamentale de la participation intérieure des fidèles à la liturgie. Afin d'améliorer cette participation, plusieurs membres de la commission ont souligné qu'en comprenant mieux la liturgie, les fidèles y participeraient d'une façon plus active et consciente. Pour ce faire, trois moyens ont été proposés 1) des modifications de la liturgie pour

---

[81] *Acta et documenta...,* 93.

[82] *Acta et documenta...,* 98. Ce souci était partagé par Mgr Bazin, archevêque de Rangoon. Cf. *Acta et documenta…,* 100.

[83] L. MALDONADO, "Liturgy as Communal Enterprise", in: G. ALBERIGO, J.-P. JOSSUA et J. A. KOMONCHAK (eds.), *The Reception of Vatican II*, The Catholic University of America Press: Washington D.C., 1987, 310.

favoriser la participation; 2) l'utilisation de la langue vernaculaire; 3) une meilleure formation du clergé et des fidèles à la liturgie.

2. Modifications de la liturgie pour favoriser la participation

La principale raison avancée pour justifier les réformes liturgiques proposées fut qu'il fallait rendre la liturgie plus intelligible afin de favoriser, en conséquence, une meilleure participation des fidèles. Pourtant, maints intervenants dans les discussions de la commission n'étaient pas convaincus que les changements proposés seraient véritablement à l'avantage des fidèles. Certains craignaient aussi qu'ils ne provoquassent confusion, choc et scandale chez les fidèles. Ici, deux types de scénario furent envisagés: premièrement, le choc que pourraient provoquer les changements en eux-mêmes; deuxièmement, la confusion dans laquelle seraient plongés les fidèles en voyant la messe et les autres rites sacrés célébrés de diverses manières d'un pays à l'autre, compte tenu de la liberté qui serait accordée aux conférences épiscopales.

Dans le Schéma, il était proposé que les différentes conférences épiscopales fussent autorisées à introduire des adaptations à la liturgie pour y incorporer des éléments liturgiques d'une culture nationale particulière. A ce propos, plusieurs membres de la commission firent remarquer que l'uniformité de la liturgie était un signe de l'unité et de l'universalité de l'Eglise.

3. La langue de la liturgie

Plusieurs membres de la commission considéraient l'utilisation de la langue vernaculaire dans la liturgie comme un moyen d'intensifier la participation consciente des fidèles. Cela dit, la première chose qu'il convient de remarquer à ce sujet est que pas un seul membre de la commission n'a proposé l'abolition du latin dans la liturgie. Même les ardents promoteurs de l'introduction de la langue vernaculaire la limitaient aux parties didactiques de la messe, aux hymnes et aux prières communes, et peu d'entre eux proposèrent qu'elle fût utilisée pour les prières de la messe. Toujours à propos des langues vernaculaires, il a été fait remarquer que le dogme s'exprime en des formules linguistiques et que cela pose toujours des problèmes de traduction.

4. Une meilleure formation liturgique du clergé et des fidèles

De l'avis de certains membres de la commission, cette amélioration de la formation liturgique du clergé et des fidèles devait entraîner une participation extérieure plus active à la liturgie ce qui, à terme, favoriserait une participation intérieure plus intense. Mais, ainsi que le fit remarquer l'un d'entre eux, une participation extérieure plus active n'implique pas nécessairement qu'elle soit véritablement représentative d'une participation intérieure plus intense.